

**MAIRIE**  
de  
**BOUC BEL AIR**  
Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE I**  
**DÉCISIONS DU MAIRE**

.....

**Décision n° 2023/010**  
**RM/AP/GDP/**

**Objet : Contrat administratif d'occupation du domaine privé, à titre précaire et révocable. Commune de BOUC BEL AIR/ Monsieur MULATTIERI Jean-Louis**

Vu la délibération en date du 8 juin 2020 mettant en application les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le contrat relatif au logement situé Boulevard Paul Cézanne, Domaine de la Salle, passé entre la Commune et Monsieur MULATTIERI Jean-Louis arrive à échéance le 30 juin 2023,

Considérant que la Commune souhaite passer un contrat administratif d'occupation du domaine privé, précaire et révocable,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

Un contrat administratif d'occupation du domaine privé, à titre précaire et révocable, est établi entre la Commune et Monsieur MULATTIERI Jean-Louis, relatif à une propriété du domaine privé de la Commune, située Boulevard Paul Cézanne, Domaine de la Salle, 13320 Bouc Bel Air.

**ARTICLE 2**

Le présent contrat est consenti moyennant **une contribution mensuelle de 468,74 euros**.

Le preneur devra supporter les charges locatives, notamment les taxes d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères. La fourniture de l'électricité, de l'eau et du gaz sera à la charge du preneur.

**La charge forfaitaire mensuelle pour l'eau est de 7,31 euros par mois.**

Il est précisé que le prix de l'eau pourra être réévalué en fonction du tarif en vigueur de l'année en cours, ainsi qu'en fonction de l'occupation du logement.

**ARTICLE 3**

Cette occupation précaire et révocable prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et se termine le 31 décembre 2023.

Ce contrat ne sera pas reconduit tacitement.

**ARTICLE 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Receveur Principal

Certifié exécutoire, Reçu en  
Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 02/06/2023

Fait à Bouc Bel Air,  
le 1<sup>er</sup> juin 2023



Richard MALLIÉ,  
Maire

